



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

MAIRIE DE PERREUX

Séance du 6 décembre 2018

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	18
PRESENTS	12
VOTANTS	14
DATE DE CONVOCATION	
29 novembre 2018	
DATE D’AFFICHAGE	
20 DEC. 2018	
Codification : 7.1	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture le 20 DEC. 2018	
et publication du 20 DEC. 2018	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	

L'an deux mille dix-huit, le **six décembre**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **vingt-neuf novembre deux mille dix-huit**, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Jean-Yves BOIRE, Maire.

Etaient présents : Jean-Yves BOIRE, Christian MATRAS, Fabienne STALARS, Christine VALADE, Bernard PLACE, Patrick DUCROS, Christian LAREURE, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD et Julia WILMET.

Absents avec excuse : Samuel CATELAND donne pouvoir à Marcel DUMAS
Antoine DUPIN donne pouvoir à Christine VALADE

Absents sans excuse (= sans pouvoir) : Yvette HILMEYER-JOBERT-POLETTE

Jérôme RACINE
Maryline PHILIPPE-

HENRIQUES

Patricia PERRET (jusqu'à

20h25)

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Fabienne STALARS

OBJET : 2018-065 : autorisation de l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Monsieur le Maire explique que, conformément à l'article L 1612-1 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, du 1^{er} janvier 2019 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2019, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, étant précisé que les crédits ouverts au budget 2018 sont les suivants :

- opération 101 aménagements divers : 52 500 euros



Document certifié exécutoire
Réception par le préfet : 18/12/2018
Affichage : 20/12/2018

- opération 102 rénovation bâtiments communaux : 95 000 euros
- opération 103 acquisition matériel : 66 000 euros
- opération 104 travaux voirie : 124 000 euros
- opération 105 sports : 42 600 euros
- opération 106 cimetière : 11 000 euros
- opération 109 aménagement complexe administratif : 16 000 euros
- opération 118 salle des fêtes : 1 445 000 euros
- opération 120 aménagement foncier : 90 000 euros

Conformément à la disposition précitée et ouï cet exposé, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du 1^{er} janvier 2019 jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2019, dans le respect de la limite fixée par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 12 décembre 2018

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

